



**Rapport du Conseil communal  
au Conseil général concernant une  
demande de crédit relative au programme  
d'intervention sur le domaine public  
2006 – 2009 et d'un projet particulier : le  
carrefour 1<sup>er</sup> Mars - Maladière - Pierre-à-  
Mazel**

(Du 15 février 2006)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Au mois de septembre 2001, votre Conseil avait accepté le dernier crédit relatif au renouvellement des chaussées.

Le présent rapport a une vision plus large. En effet, en plus des renouvellements clairement définis tels que les infrastructures dites routières, la réflexion porte sur l'ensemble du domaine public incluant l'existant construit et naturel : trottoirs, places, murs, cheminements, falaises, enrochements, ainsi que les projets de développement du domaine public liés notamment aux plans de quartier, aux plans d'alignement, aux contrats d'équipement.

Compte tenu des imbrications, nous intégrons également la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel, élément à part entière dépendant du domaine public.

Cette dimension nouvelle répond aux préoccupations exprimées par votre Autorité en matière d'entretien du domaine public. Elle est également inscrite au Programme politique de notre Ville dont vous avez

pris acte le 16 janvier 2006. En outre, elle permettra dans sa phase d'application, de mieux coordonner les travaux et d'éviter des surcoûts par manque d'anticipation.

## **1. Etendue**

Le domaine public est défini comme le « vide » laissé par tout ce qui est cadastré, il ne s'agit dès lors pas de n'y voir que des infrastructures construites (voies ou cheminements publics) mais aussi des éléments « naturels » comme les rives du lac ou des cours d'eau, des falaises, les espaces publics naturels destinés aux loisirs et à la détente.

On distingue clairement les domaines publics cantonaux et communaux. Notre action porte sur le domaine communal essentiellement, bien que certaines tâches d'entretien soient déléguées à la Ville par le Canton, moyennant rémunération par l'Etat.

Notons d'emblée que ce rapport exclut la zone piétonne qui fait l'objet d'un dossier séparé en relation avec les importants travaux nécessaires, planifiés par les Services Industriels dès le printemps 2006. La demande de crédit destinée aux travaux de surfaçage de la zone piétonne sera présentée ce printemps.

## **2. Objectifs**

Notre responsabilité consiste non seulement à maintenir la valeur du patrimoine formé par le domaine public, mais aussi à assurer le maintien de conditions d'utilisation suffisamment sûres pour le public. Il s'agit d'une obligation légale clairement définie.

Ce double objectif de base ne saurait être réalisé sans le souci économique des dépenses publiques et du respect de l'environnement.

Nous proposons de travailler sur une enveloppe financière globale afin d'assurer notamment une meilleure coordination avec les autres services intervenant sur le domaine public.

En résumé, notre action repose sur :

- les aspects économiques ;
- les aspects environnementaux ;
- une enveloppe financière adaptée aux besoins.



### Les aspects économiques

Il est évident qu'on ne peut pas prétendre attirer des entreprises nouvelles et de nouveaux habitants sans offrir une bonne qualité des infrastructures. Notre potentiel de développement et notre image sont reflétés par l'état de notre patrimoine public.

L'investissement sera également bénéfique aux entreprises locales de construction, compte tenu des enveloppes de marché par objets projetés. Il s'agit aussi par ces investissements, de donner un signe significatif de relance économique.

Enfin, chacun sait que plus l'on tarde à entretenir, plus les coûts de remise en état sont importants.

### Les aspects environnementaux

La sensibilisation environnementale pour les travaux de génie civil a fait des percées intéressantes ces dernières années. Si la notion de tri des déchets de chantier est relativement bien adaptée aujourd'hui, les entreprises ont aussi fait des efforts d'équipement sur leurs engins par l'évolution des moteurs, l'introduction de filtres à particules, d'insonorisation spécifique, sous la pression, il est vrai, des maîtres d'ouvrage et notamment du secteur public. Aujourd'hui, les actions environnementales dans ce domaine portent sur la gestion des chantiers, par une optimisation des matériaux utilisés et des transports. De manière concrète, la possibilité d'utiliser des matériaux recyclés de construction pour le fondement des voies publiques sera une réalité en ville. En effet, encore récemment, les matériaux de construction récupérés et proposés ne se prêtaient pas à ce type d'utilisation ni par leur caractéristique mécanique ni par leur composition chimique. Les fournisseurs proposent aujourd'hui des compositions de bonne qualité avec un effet positif également sur les coûts.

### Une enveloppe financière adaptée aux besoins

Le financement des interventions sur le domaine public doit répondre et être en cohérence avec la planification globale des travaux multiples le touchant. Pour l'entretien ou le renouvellement durant ces 20 dernières années, votre Autorité a alloué régulièrement des enveloppes oscillant entre 2 et 5 millions de francs, selon l'ampleur des travaux et les moyens économiques de la Ville.

La plus grande demande aujourd'hui s'explique par le niveau bas d'investissement dans le domaine public ces dernières années et par l'intégration d'une série de projets liés au développement de la ville de manière coordonnée avec les autres services. Elle s'inscrit également dans une volonté de planification accrue et dans le but de minimiser les coûts.

### 3. Bilan

Lorsqu'il faut définir la nature et la planification des travaux de maintenance à entreprendre sur une voie publique, on se base sur des critères objectifs mesurables et comparables, tels que son importance, sa fonction ainsi que son état. La fréquence d'assainissement sera par exemple moins soutenue pour une voie secondaire que principale.

Les investissements nécessaires au maintien de la substance des voies publiques sont évalués à partir de leur état général. Un indice global de dégradation tronçon par tronçon est ainsi déterminé à partir de l'âge, de l'usure superficielle, de la présence de nids-de-poule, des fissures, des affaissements, des déformations, etc..

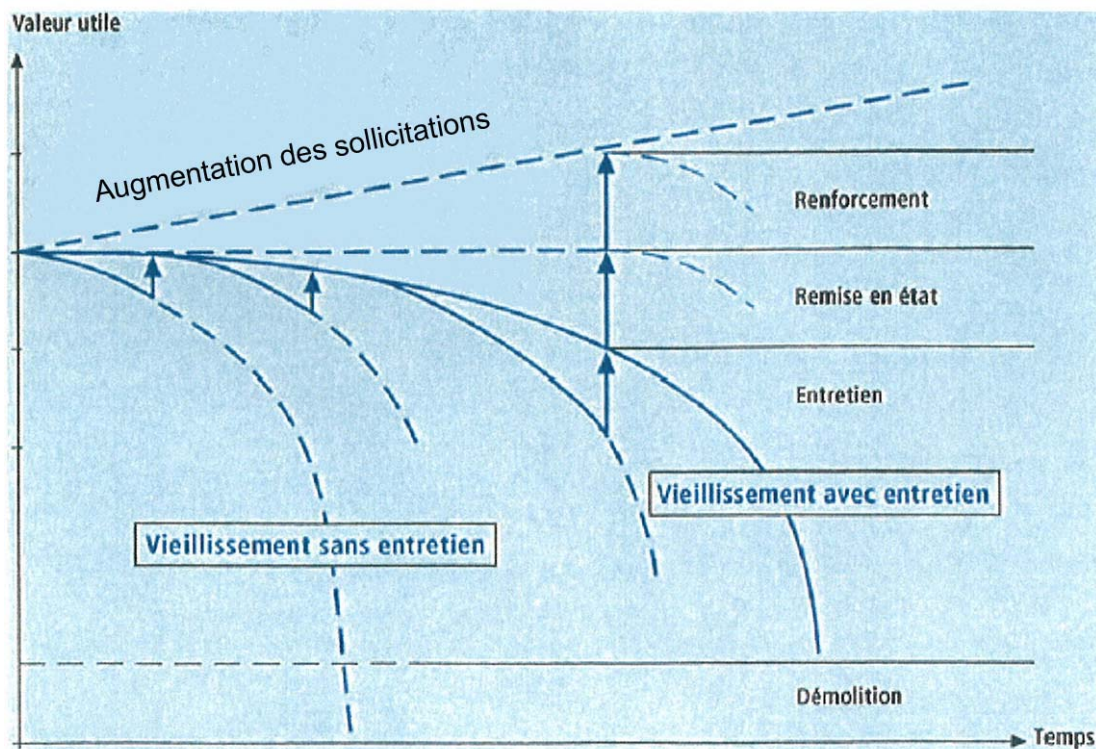


Figure 1 : valeur d'une voie publique en fonction des travaux d'assainissement (source : SBI « accents » 2/2001 25.09 2001)

Lorsque le revêtement d'une chaussée n'est pas entretenu correctement, les routes peuvent présenter des dégâts sous-jacents. Ces dégâts s'étendent rapidement à la surface (des infiltrations d'eau par exemple) et s'attaquent à l'infrastructure, ce qui demandera des investissements beaucoup plus coûteux. La figure 1 illustre la durée de vie de l'infrastructure en fonction des interventions d'entretien, de remise en état ou de renforcement.

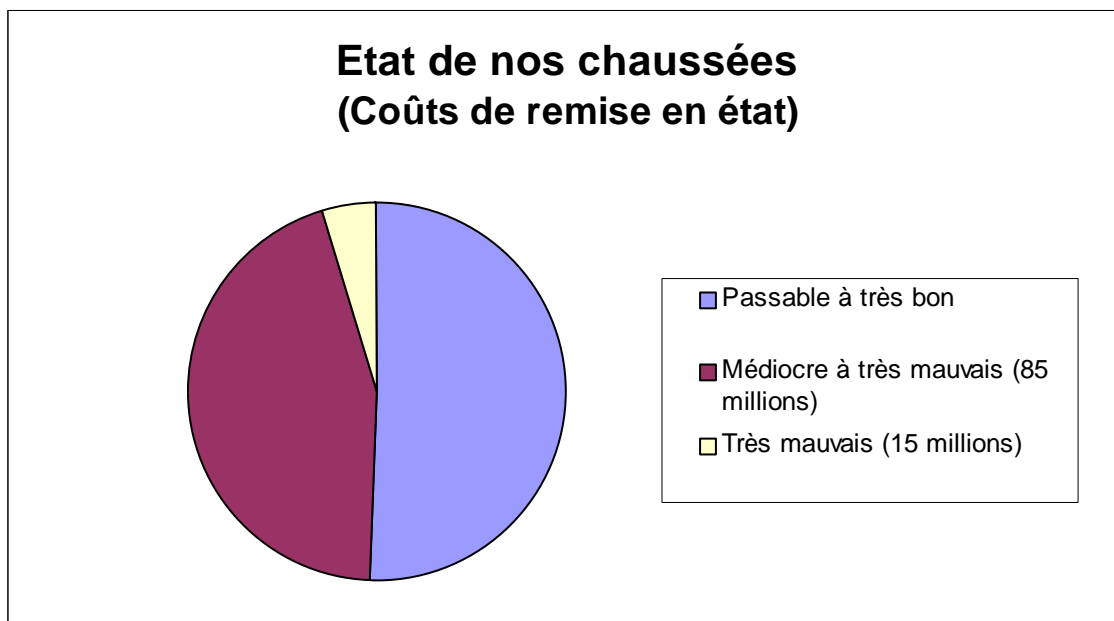
Les montants prévus dans le présent rapport permettront d'augmenter la qualité de quelques tronçons, mais l'indice global de dégradation ne sera pas pour autant amélioré, compte tenu des déprédations continues liées à l'usure normale des infrastructures. Ainsi, pour assurer au minimum le maintien de la qualité actuelle, il sera nécessaire, ces prochaines années, d'investir davantage que les 15 années écoulées.

A l'aide des outils informatiques, développés ces derniers temps au sein des Travaux publics, nous sommes aujourd'hui en mesure de mieux illustrer et estimer la situation globale en ce qui concerne le domaine public (voies et chemins publics) dit construit. Le constat est sans appel, près de 50 % de notre équipement de base se trouve dans un état estimé de médiocre à très mauvais. En termes de chiffres, il faudrait théoriquement intervenir de manière immédiate et urgente sur quelque 50'000 m<sup>2</sup> correspondant à environ 15 millions de francs d'investissement. Sur les 10 ans à venir, cela représente jusqu'à 100 millions de francs. La situation préoccupante de l'état d'une partie de nos infrastructures et équipements est le résultat d'une politique d'investissements limités depuis de nombreuses années. A cela s'ajoutent les sollicitations grandissantes de la charge par essieu et la quantité du trafic accélérant les dégradations prématurées observées.

Les assainissements préconisés ont pour objectif essentiel d'assurer le maintien d'un niveau de service acceptable à moindre coût.

Enfin, l'appréciation de la qualité de l'infrastructure peut aussi passer rapidement de l'état d'insuffisant à très mauvais, en l'espace de quelques années.

Ce constat ne doit pas être minimisé, voire occulté. Il doit être abordé avec lucidité en vue d'une amélioration future quand bien même le contexte économique actuel ne permet certes pas d'entrevoir une solution immédiate.



*Figure 2 : bilan global de l'état des chaussées (2005)*

Nous savons que les besoins de renouvellement et d'entretien minimal de l'ensemble du domaine public construit, soit plus de 1 million de m<sup>2</sup> de voies et cheminements pour notre ville, nécessitent un montant annuel théorique de plus de 7 millions de francs bien que la moitié de nos chaussées soit dans un état jugé passable à très bon.

La figure 3 ci-après représente, durant les 15 dernières années et les 5 prochaines, les sommes consacrées ou projetées à l'entretien et aux investissements sur le domaine public. Les dépenses se situent régulièrement en dessous du minimum requis avec un fort fléchissement ces quatre dernières années, en raison des conditions économiques essentiellement. Un revirement s'impose. Le présent rapport s'inscrit dans cette stratégie. Un saut significatif devra être planifié dès 2010, pour commencer à rattraper le retard.

Au-delà du domaine public construit, il est aussi nécessaire d'accorder une attention particulière au secteur dit « naturel ». Actuellement, nous intervenons dans ce domaine davantage au coup par coup, sans une véritable politique préventive d'entretien. Le postulat déposé le 7 novembre 2005 « pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public » met notamment en évidence cet aspect lacunaire. Il est nécessaire de développer l'outil informatique utilisé pour le domaine construit afin d'évaluer de manière objective son état. Dans cette perspective, des collaborations avec d'autres villes, Fribourg, Morges, Pully et bientôt La Chaux-de-Fonds, soucieuses de ces aspects et

utilisant des outils communs de gestion du patrimoine public, sont en cours.

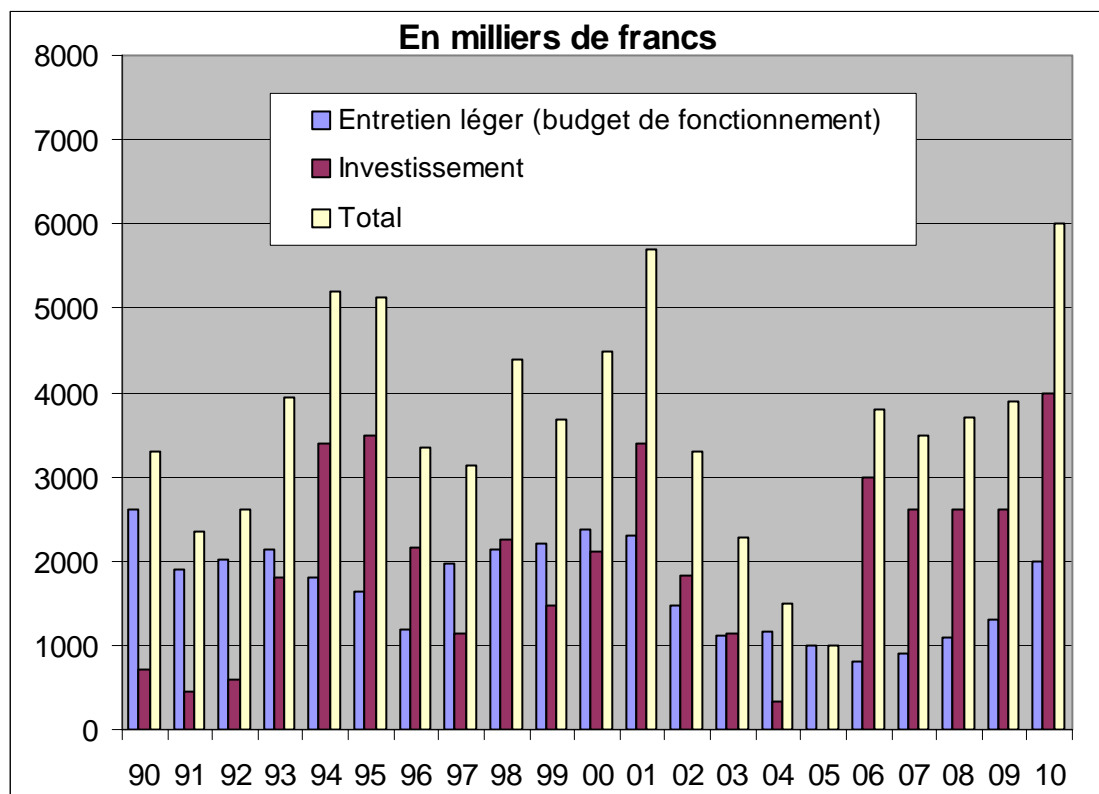


Figure 3 : dépense d'entretien et d'investissement pour le domaine construit public (Travaux publics – Urbanisme) durant ces 15 dernières années et redressement progressif à venir

## 4. Investissements

### 4.1. Programme du domaine public construit et dit « naturel »

Il s'agit ici de travaux lourds d'assainissement et de renouvellement touchant ponctuellement les fondements des voies publiques, les chaussées, les trottoirs et les escaliers, sachant que les entretiens « légers » sont financés partiellement par le budget de fonctionnement.

Cette liste ne se veut pas exhaustive mais résulte du bilan qualitatif ponctuel effectué en 2005, ainsi que des priorités fixées en fonction d'autres travaux d'infrastructures et d'équipements. Il va sans dire que l'ensemble des interventions sera coordonné entre les différents services concernés et les projets privés en cours ou planifiés. Une souplesse est de rigueur en fonction de paramètres qui ne sont pas nécessairement

planifiables tels que des fuites d'eau, des projets urgents, etc.

Pour le secteur dit naturel, nous dénombrons quelques lieux précis qui nécessitent une intervention à court terme. Nous n'excluons pas d'accélérer aussi le processus en cas d'urgence, tout en tenant compte des possibilités de financement.

Domaine construit :

- rue des Draizes – Vauseyon (coordination avec le PGEE et l'Etat) ;
- chemin des Pavés (coordination avec les SI) ;
- rue du Clos-de-Serrières ;
- avenue du Clos-Brochet ouest (fin d'aménagements) ;
- chemin des Prises ;
- rue de Pain-Blanc ;
- rue des Parcs ouest (coordination avec le PGEE) ;
- quai R.-Comtesse, rue Guillaume-Farel, rue L.-A.-Breguet ;
- rue Edmond-de-Reynier ;
- rue des Brévards ;
- carrefour avenue des Alpes – Valangines ;
- rue de Chantemerle ;
- rue du Tertre ;
- chemin des Mulets ;
- faubourg de l'Hôpital (en coordination avec les SI) ;
- rue des Bercles (chaussée et murs) ;
- rue des Saars ;
- rue de la Vy-d'Etra ;
- aménagement d'arrêt bus TN (sud BCN), dalles arrêts ;
- passerelle de Serrières (déjà planifiée) ;
- rue du Suchiez ;
- rue des Troncs ;
- quai Ostervald ;
- quelques chaussées à Chaumont.

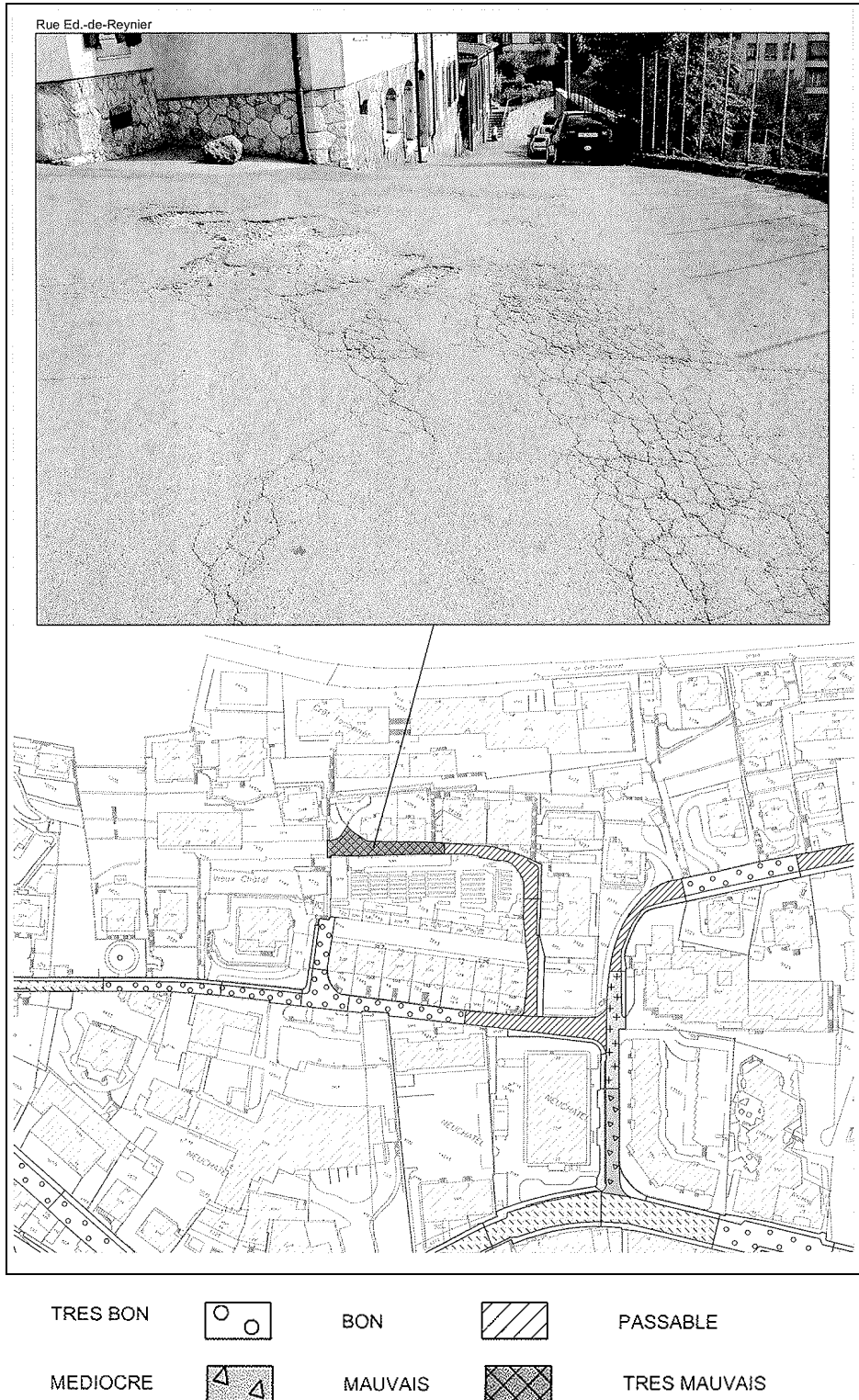


Figure 4 : exemple de l'état dégradé de la chaussée : Edmond de Reynier  
(extrait de l'outil de gestion des chaussées)

Rue de Tivoli



Rue du Clos-de-Serrières



Figure 5 : autres exemples de l'état dégradé de chaussées : rue de Tivoli et Clos-de-Serrières

### Domaine naturel

- le Seyon, secteur chute, berges, Gor ;
- rives, enrochement quai Max-Petitpierre ;
- rives, enrochement quai sud Step ;
- chemins et sentiers pédestres divers.

Chaque dossier fera, le cas échéant, l'objet d'une étude détaillée et d'appel d'offres. En plus de la notion de renouvellement, seront intégrés les aspects d'aménagement, spécifiques à la sécurité, à la modération de la circulation, à l'éclairage quand ils ont lieu d'être coordonnés avec les autres services de la Ville.

Le programme sera adapté et affiné selon les coûts réels après étude complète des dossiers. La priorité portera sur les aspects de coordination et de sécurité, si nécessaire étayée par des analyses de risques, compte tenu des enveloppes financières annuelles limitées à disposition.

Le plan remis en annexe illustre la localisation des interventions pour ces prochaines années.

## **4.2. Plans d'alignement**

Les plans d'alignement définissent les limites de construction sur les parcelles, d'une part et, d'autre part, fixent le gabarit de développement des voies publiques.

Les plans d'alignement constituent l'un des outils garants du développement des villes et de la préservation du domaine public. Ils font partie des plans d'affectation. Tous les projets de construction s'appuient sur ces derniers. Ponctuellement, des dérogations d'alignement sont possibles en fonction de l'intérêt du projet et d'une actualisation parfois nécessaire, mais toujours en ayant à l'esprit l'intérêt public.

Ces outils faisant force de loi, sont mis à l'enquête. Ils restent valables tant et aussi longtemps que l'alignement n'a pas été modifié et n'a pas suivi la procédure complète légale et réglementaire selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire notamment. A Neuchâtel, les plus anciens plans d'alignement encore en vigueur, datent de la fin du siècle précédent.

La Ville peut, de son propre chef, initier l'application d'un plan d'alignement en vue du développement de ses équipements ou bien appliquer ces derniers à la demande de tiers investisseurs dans le cadre, par exemple, de projets de construction en rapport avec le plan et le règlement d'aménagement communal.

#### 4.2.1. Financement

Le plan d'aménagement communal fixe les règles de base de participation financière à la réalisation des plans d'alignement, soit 50 % à charge du secteur privé et 50 % à charge de la Ville. Selon l'intérêt des uns et des autres, cette répartition peut varier. Notons que le plan d'alignement, outre les travaux, doit aussi considérer et intégrer les équipements de base, tels que l'éclairage public, les collecteurs d'eaux usées et eaux claires, l'alimentation électrique, la distribution d'eau, et parfois engager les frais d'acquisition et d'échange de terrain, voire d'expropriation.

#### 4.2.2. Programme alignement

Actuellement, plusieurs applications d'alignements sont en cours d'étude plus ou moins avancée.

- **Fahys** : *lié au développement du quartier avec un projet à court terme de 80 à 100 logements locatifs et de l'application de l'alignement sur la rue des Fahys*

Coût total 1<sup>ère</sup> étape : 560'000 francs (pris en charge par le privé).

Participation Ville : 250'000 francs, par l'application de l'alignement aux Fahys (non compris services techniques).

Etat et planification : étude détaillée en procédure de mise à l'enquête et de mise en sanction, 2007 – 2008.

Une deuxième étape d'extension de la desserte en ouest et d'application du plan d'alignement sur la route des Fahys, non encore précisément planifiée, prévoit un investissement de 1'700'000 francs dont 50 % seront pris en charge par la Ville. Un rapport du Conseil communal au Conseil général sur le plan de quartier des Fahys vous sera présenté prochainement.

- ***Ribaudes*** : lié à la réalisation d'une petite PPE de 4 unités  
Coût total : 420'000 francs.  
Participation Ville : 210'000 francs.  
Etat et planification: étude de détail, mise à l'enquête avec opposition, 2006 – 2007.
  
- ***Rue des Deurres, continuité du cheminement piéton, sécurité***  
Coût total : 120'000 francs.  
Participation Ville : 110'000 francs.  
Etat et planification : étude détaillée, procédure de mise à l'enquête avec opposition, 2007 – 2008.
  
- ***Pierre-à-Mazel*** : étudié dans le cadre du projet de la Maladière pour assurer le développement et l'équilibre de l'ensemble. L'ancien plan d'alignement datant du début du 20<sup>e</sup> siècle a été révisé en 2003 et mis à l'enquête avec le plan spécial de la Maladière accepté par votre Autorité  
Coût total : 700'000 francs.  
Participation Ville : 350'000 francs.  
Etat et planification : étude de détail en cours avec les partenaires de la Maladière, 2006.
  
- ***Arnold-Guyot est*** : extension de l'accès sur 60 mètres environ en vue de la construction de 40 logements PPE environ par un promoteur privé  
Coût total : 650'000 francs.  
Participation Ville : 325'000 francs.  
Etat : pré-étude. Mise à l'enquête printemps 2006, demande d'application du plan d'alignement n° 93, acceptée par le Conseil communal en décembre 2005.

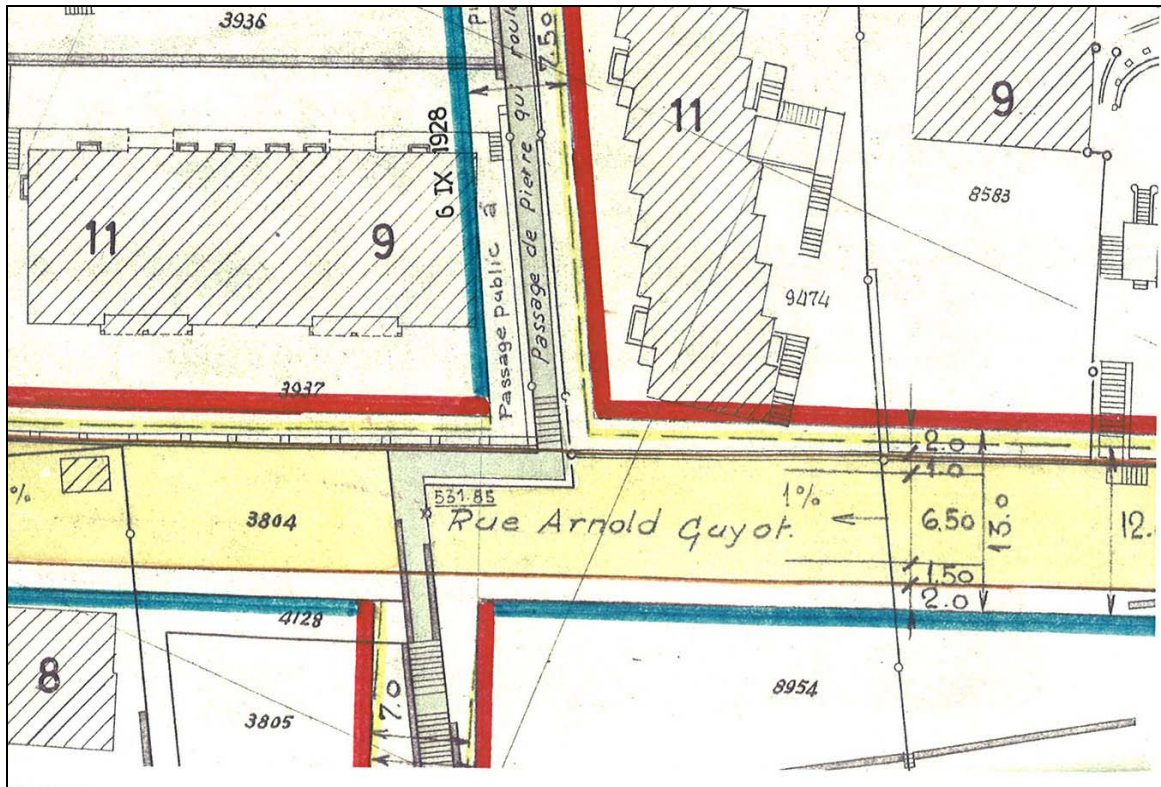


Figure 6 : extrait du plan d'alignement n° 93 « Cassarde – Côte est – Sablons » 1968

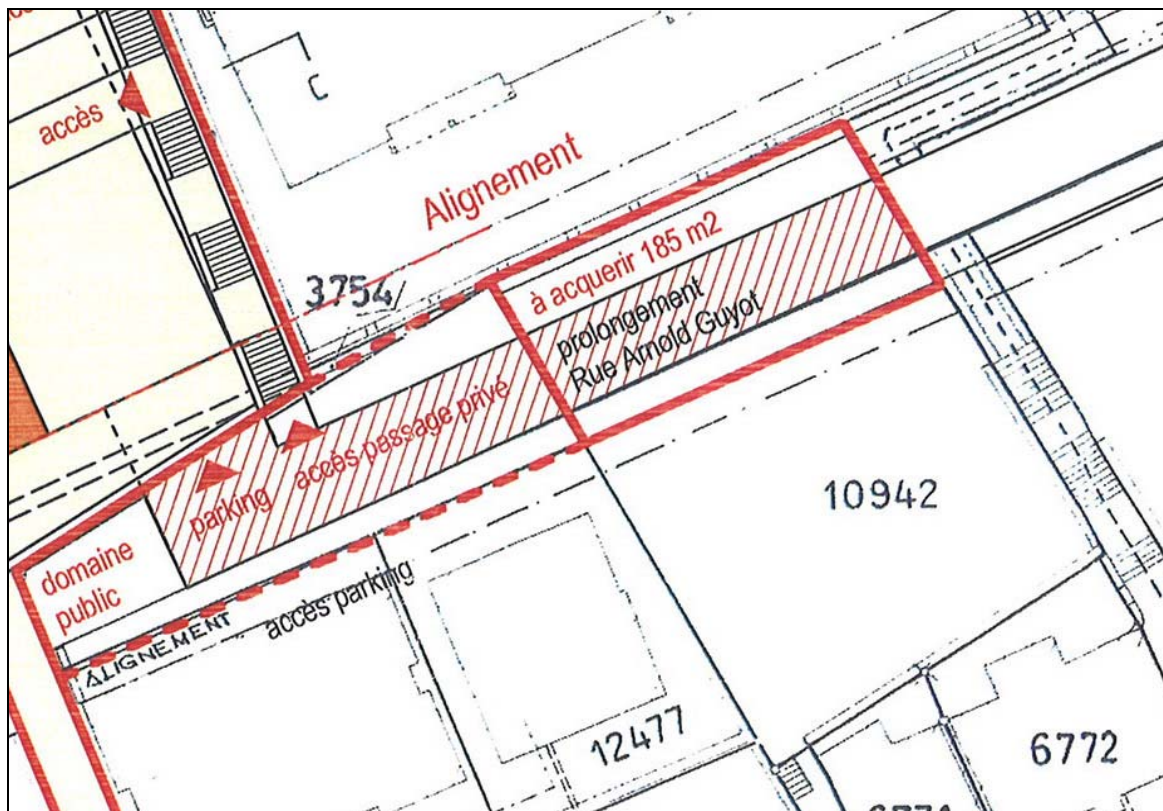


Figure 7 : projet d'accès rue Arnold-Guyot nord en cours d'étude

- **Puits-Godet – Pierre-à-Bot dessous**, élargissement et prolongement de la voie publique en vue de l'amélioration de la desserte et de l'équipement des parcelles destinées à la promotion économique

Coût total : 2'800'000 francs.

Participation Ville : 50 % à terme, 1<sup>ère</sup> étape 600'000 francs.

Etat et planification: aménagements destinés à accueillir de nouvelles sociétés pour lesquelles des négociations sont en cours, suite à l'annonce de Swissgenetics, présente sur le site, de regrouper ses activités en Suisse alémanique (2006 – 2008).

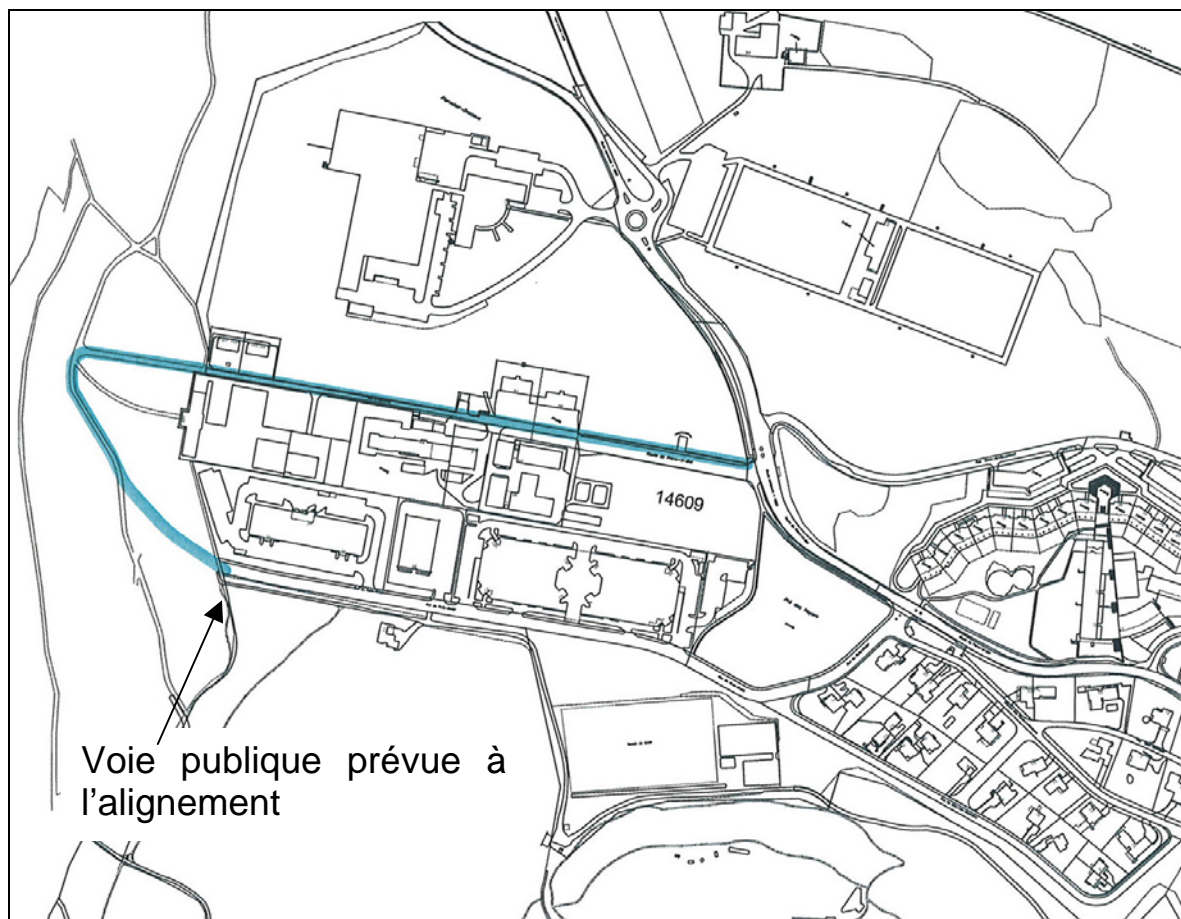


Figure 8 : développement du plan d'alignement n° 100 « Pierre-à-Bot dessous »

La Commission d'alignement sera consultée en cas de modification des plans d'alignement à l'exemple des projets des Fahys ce printemps ou de la Maladière en 2003.

### **4.3. Plans de quartier – plans sectoriels**

A l'instar des plans d'alignement, les plans sectoriels définis plus précisément par des plans de quartier, sont également des outils d'aménagement du territoire assurant le cadre et la cohérence du développement de la ville, secteur par secteur. Il importe à l'Autorité d'avoir les moyens d'assurer, par des financements adéquats, le développement des infrastructures indispensables à l'avenir de la ville. La fin des années 90 et le début des années 2000 ont été concentrées sur le quartier de la Gare. Le Crêt-Taconnet doit encore être finalisé dans ce cadre. Les secteurs Tivoli – Pierre-à-Bot – Monruz et les Cadolles seront sans aucun doute développés ces prochaines années.

#### **4.3.1. Programme plans de quartier et sectoriel**

En collaboration avec les autres services de la Ville, et notamment le Service de l'urbanisme, il a été prévu de réserver certains montants qu'il s'agira de confirmer au fur et à mesure de l'avancement des projets et des études :

- Crêt-Taconnet : en coordination avec le Service de l'urbanisme, finalisation de l'aménagement lié à la gestion du trafic, élargissement du trottoir, voie deux-roues. Le projet n'est pas encore totalement arrêté. La somme prévisible des dépenses se monte à 500'000 francs, 2006 – 2007 ;
- Quartier de Serrières : Tivoli – Ehrard-Borel – Martenet (développement du projet Tivoli Center). Implication de la Ville dans l'aménagement et l'équipement des rues publiques. Montant de 800'000 francs, prévisible dès 2008 - 2010 ;
- Gouttes d'Or : aménagement de l'espace public en relation avec le projet de construction Monruz sud. Un montant de 1 million de francs doit être réservé, prévisible dès 2008 - 2010 ;
- Cadolles : ce projet ne nécessitera pas d'intervenir dans l'immédiat sur le domaine public. Cela dit, l'état actuel des accès ne présente pas toutes les garanties et pourrait être revu ; le cas échéant, les dépenses doivent pouvoir être engagées rapidement, prévisible dès 2008 – 2010. Un contrat d'équipement pourrait, selon le développement du secteur, être mis sur pied (chapitre 4.4.).

- Pierre-à-Bot : le développement des équipements sportifs actuels nécessite d'anticiper sur les équipements et aménagements futurs du site. Ainsi, les accès et cheminements seront entrepris en parallèle aux travaux en cours pour un montant estimé à ce jour de 600'000 francs (2006 – 2007).

#### **4.4. Contrat d'équipement et investissement**

##### **4.4.1. Contrat d'équipement**

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire prévoit une série de mesures visant à assurer un niveau d'équipements conformes et en cohérence avec le développement des projets planifiés. Lorsqu'un projet nouveau se présente, il faut s'assurer que les équipements en place suffisent ou qu'ils seront complétés. L'intérêt est souvent partagé entre privé et/ou public. La loi prévoit la possibilité d'établir un contrat entre les intéressés visant à garantir la qualité d'équipement. Actuellement, la Maladière fait l'objet d'un tel contrat ; les bases en étaient précisées dans le rapport de la Maladière.

##### **4.4.2. Programme contrat d'équipement**

Notre rapport au Conseil général accepté par votre Autorité le 2 juin 2003 concernant la réalisation de la Maladière, mentionnait déjà, avec une certaine précision, les besoins puisque l'on peut y lire au chapitre 10 :

*Conformément au règlement du plan spécial, la construction et les modifications des infrastructures rendues nécessaires par la réalisation de La Maladière font l'objet d'un contrat d'équipement entre les investisseurs privés et la Ville. Ce contrat définit la répartition générale des frais.*

...

- *Aménagements routiers (Pierre-à-Mazel, rue du Stade, quai Robert-Comtesse, rue du Littoral) (de 2004 à 2006/ 3 millions dont 1 million à charge de la Ville).*
- *Autres aménagements tels que l'arborisation, l'éclairage public, le mobilier urbain, les arrêts de transports publics, etc (en 2006 / 0,7 million, dont 0,2 million à charge de la Ville).*

*Ainsi, au total, le contrat d'équipement devrait porter sur un montant de l'ordre de 10 millions de francs. La Ville prendra à sa charge des investissements de renouvellement de l'ordre de 3 millions de francs. L'essentiel de ces derniers concerne avant tout la fin du chantier et prendra place dans les crédits-cadre relatifs aux aménagements de chaussées. Les dépenses les plus rapides concernent les canalisations et seront également consenties dans le cadre des crédits globaux sur ces objets (voir le tableau 1 au chapitre 11).*

En outre, le principe du contrat d'équipement a été fixé réglementairement dans le plan spécial (art. 27) de la Maladière, approuvé par votre Autorité.

Aujourd'hui, ces chiffres sont confirmés selon les détails suivants :

- **Aménagement Pierre-à-Mazel** : tapis anti-bruit, arborisation, aménagement trottoir, éclairage

Participation Ville : 400'000 francs.

Dépense : 2006 – 2007.

A noter que l'Etat participera à la réfection du tapis sur la base des règles liées à l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Dans le cas présent, les coûts du tapis seront partagés à raison de 50 % par la Ville et 50 % par l'Etat.

- **Quai Robert-Comtesse – rue du Stade** : aménagement, arborisation, éclairage

Participation Ville : 300'000 francs.

Dépense : 2006 - 2007.

- **Rue du Littoral** : aménagement, éclairage

Participation Ville : 200'000 francs (50 %).

Dépense : 2006 - 2007.

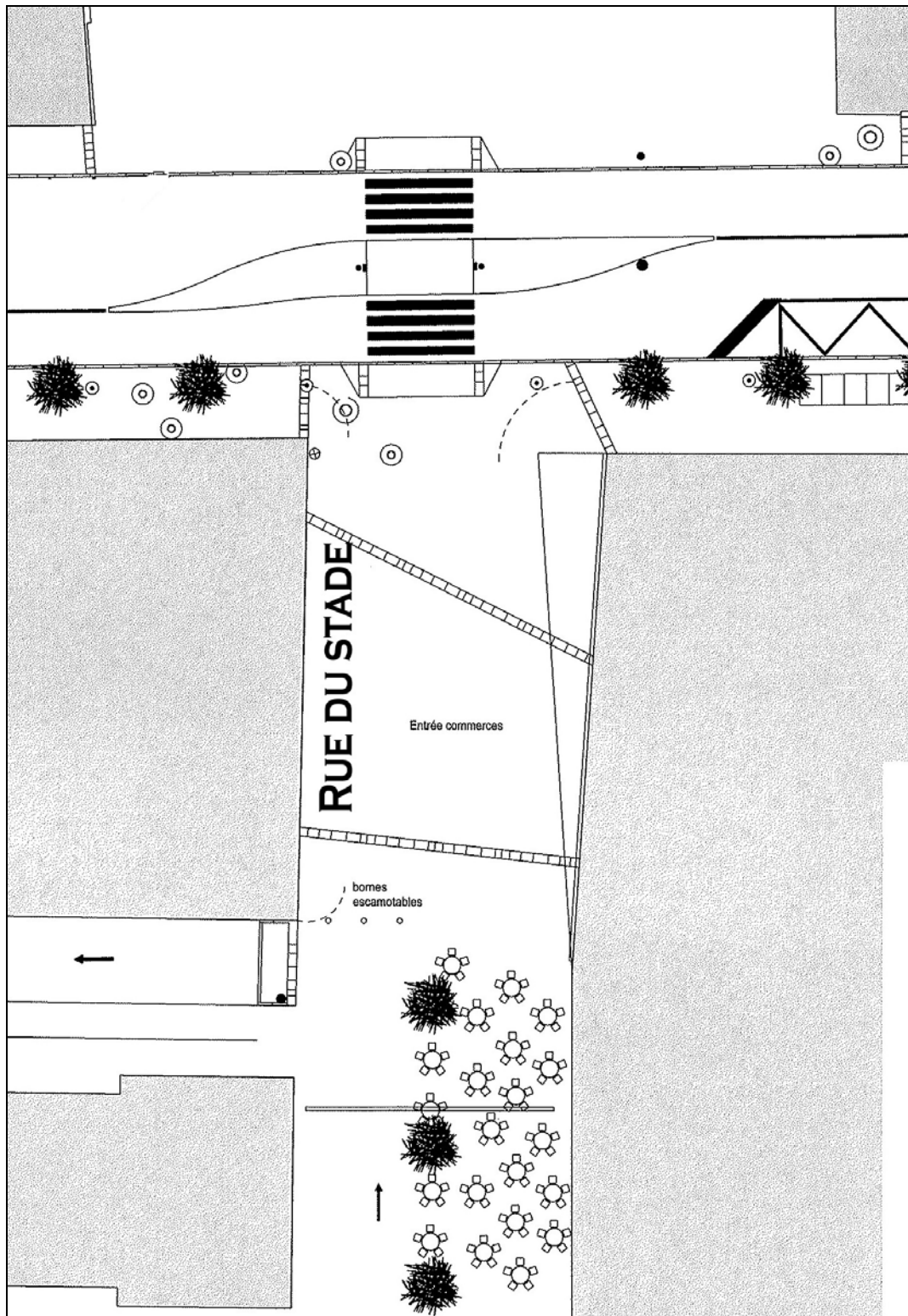


Figure 9 : extrait du principe d'aménagement de la rue du Stade

## 5. Planification des dépenses d'intervention sur le domaine public

Tout en se basant sur la planification financière des investissements, le tableau (figure 10) reprend les dépenses et leur répartition dans le temps entre 2006 et 2009.

Le montant total du crédit de 10,5 millions de francs est conforme à la planification. Le solde des dépenses de ce crédit sera programmé dans la prochaine planification financière 2010 – 2013 en fonction des autres priorités à ce moment.

A l'évidence, il ne sera pas possible de réaliser l'ensemble des projets, l'enveloppe financière étant insuffisante.

Il importe donc de répartir les intentions selon l'avancement des dossiers connus à ce jour.

<b>Programme</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Total</b>
Domaine public construit et naturel	600'000.-	700'000.-	1'200'000.-	1'000'000.-	3'500'000.-
Alignement	500'000.-	300'000.-	200'000.-	400'000.-	1'400'000.-
Plans de quartier et sectoriel	500'000.-	500'000.-	500'000.-	500'000.-	2'000'000.-
Contrat d'équipement	400'000.-	500'000.-	100'000.-	100'000.-	1'100'000.-
<b>Total</b>	<b>2'000'000.-</b>	<b>2'000'000.-</b>	<b>2'000'000.-</b>	<b>2'000'000.-</b>	<b>8'000'000.-</b>

Figure 10 : répartition des dépenses d'investissement d'intervention sur le domaine public

Les frais financiers et les amortissements annuels s'élèveront approximativement à 200'000 francs par année. Parallèlement, d'autres amortissements liés à des crédits antérieurs arrivent à échéance.

## 6. Projet particulier : giratoire au carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel

Le rapport de la Maladière fixait aussi le cadre pour l'aménagement du carrefour « 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel ». L'étude précise a été menée et nous vous en présentons le résultat ci-après (figure 13).

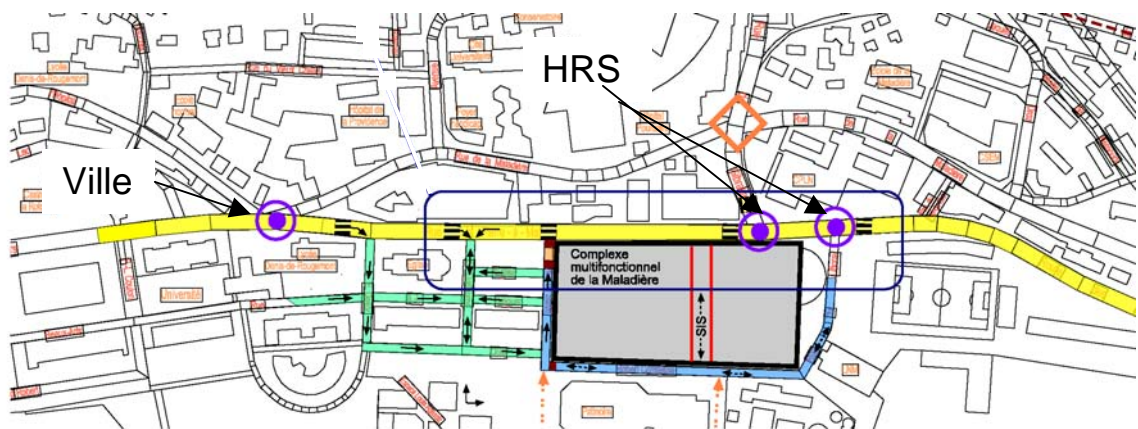


Figure 11 : extrait plan spécial Maladière – aménagement des carrefours, principe de prise en charge

La gestion actuelle par feux atteint déjà la limite de capacité, générant des attentes longues à l'ensemble des utilisateurs (piétons, voitures, transports publics). Les simulations menées dans le cadre de la Maladière ont confirmé la nécessité de revoir la gestion des carrefours sur l'ensemble de l'axe RC5. L'option a été prise alors de poursuivre, sur la base des principes arrêtés sur l'avenue du 1<sup>er</sup> Mars, à savoir d'améliorer la fluidité de l'ensemble par l'aménagement de giratoires tout en visant à calmer le trafic et à améliorer ainsi la circulation des transports publics et la sécurité des piétons.

Dans le contexte précis, les investisseurs privés de la Maladière prennent en charge les aménagements des carrefours Pierre-à-Mazel – Littoral et Pierre-à-Mazel – Gibraltar.

La Ville aménage le carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel.

Estimé dans un premier temps à 500'000 francs, ce giratoire en soi coûtera 290'000 francs. Cela dit, il convient aussi de reprendre le tapis

routier sur l'ensemble du croisement. Les travaux de réfection de surface menés en été 2004 ont été en effet arrêtés en amont du carrefour. Cela représente une surface de plus de 4'000 m<sup>2</sup>. Nous profitons de l'intervention pour revoir l'accès au faubourg de l'Hôpital avec l'introduction de la « zone 30 » conformément au programme confirmé par votre Autorité en automne 2004.

Notons qu'une partie des détournements des conduites souterraines a été réalisée l'été passé de manière coordonnée afin de limiter la durée des travaux projetés.

Cette refonte complète du secteur nécessite l'adaptation de la ligne aérienne des TN, le déplacement des arrêts bus ainsi qu'un complément en éclairage public.

Le noyau (partie centrale) du giratoire sera traité de manière simple et exempt d'obstacle visuel, conformément au principe présenté à la Commission d'urbanisme notamment.

L'aménagement assurera la continuité de la voie bus et la priorité aux transports publics. Par rapport à aujourd'hui, la perte de temps due à la présence des feux de signalisation sera réduite et correspondra à la demande exprimée par les TN.

La Maladière a aussi fixé comme principe l'introduction d'une nouvelle ligne de transports publics reliant le centre-ville. Le départ de cette ligne se situera à la place Pury, à proximité de la Banque cantonale. Elle desservira les arrêts le long de l'axe de la route cantonale (1<sup>er</sup> Mars – Pierre-à-Mazel). Il a été pris soin d'assurer une bonne accessibilité de la ligne de transports publics au giratoire en lui accordant les priorités par rapport aux voitures.

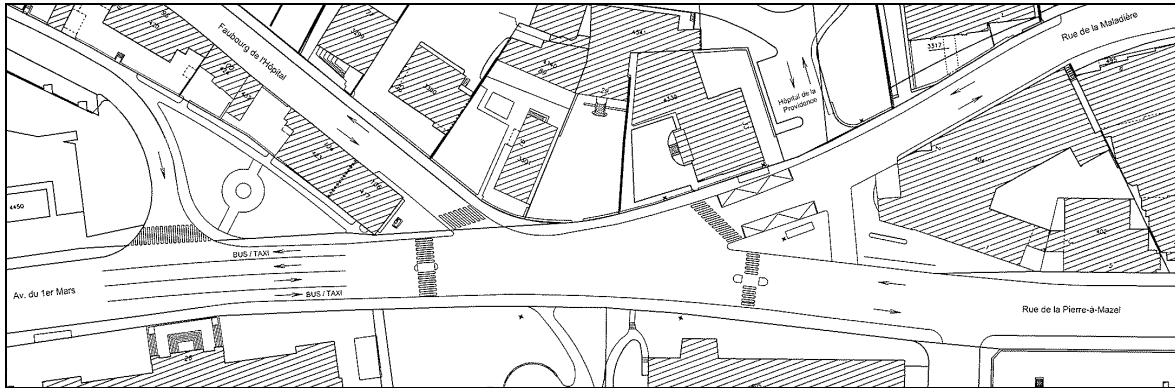


Figure 12 : situation actuelle du carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel

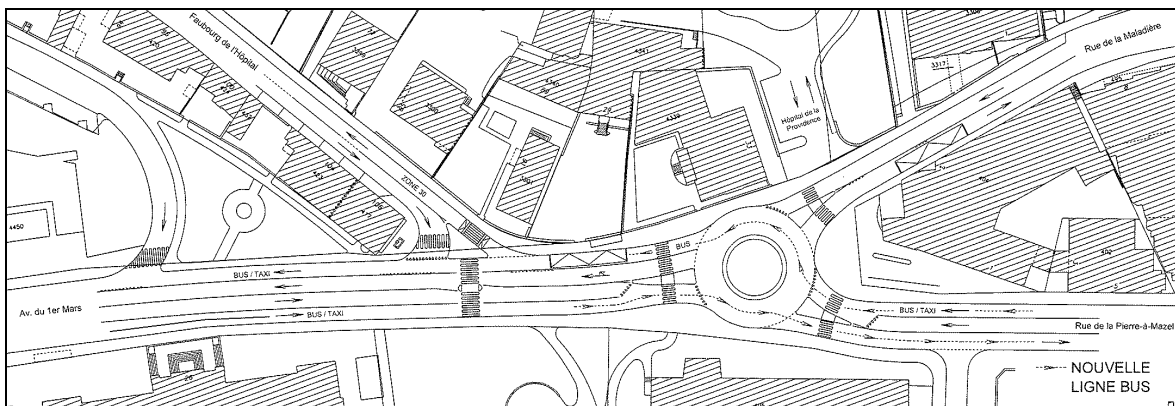


Figure 13 : situation finale aménagement du carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel et nouvelle ligne de transports publics

Au niveau des coûts, la situation se présente comme suit :

	<b>Coût global Frs</b>	<b>dont giratoire Frs</b>
Enrobé (4036 m <sup>2</sup> ) :	330'000.-	80'000.-
Bordure (980 m <sup>1</sup> ) :	71'000.-	15'000.-
Pavés alignés (250 m <sup>1</sup> ) :	18'000.-	-
Pavés en surface (350 m <sup>2</sup> ) :	68'000.-	25'000.-
Déviations conduites souterraines :	30'000.-	30'000.-
Adaptation ligne aérienne TN :	50'000.-	50'000.-
Déplacement arrêt et équipement :	60'000.-	60'000.-
Marquage et signalisation verticale :	25'000.-	10'000.-
Eclairage public, engazonnement	20'000.-	20'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>672'000.-</b>	<b>290'000.-</b>

Un montant de 500'000 francs a été retenu à la planification des dépenses 2006 ; nous proposons de demander comme prévu, cette somme. Le solde de 172'000 francs sera pris en charge par le budget de fonctionnement sur la part d'entretien routier, puisqu'une partie importante relève de la remise en état de la surface de circulation.

Les subventions de la Confédération par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, anciennement OFEFP) annoncées en 2003 dans le cadre des aménagements favorisant la fluidité du trafic, ne sont plus disponibles. En effet, la Confédération a supprimé ce programme en 2005. Nous avons pu toutefois en bénéficier pour plusieurs projets : place Blaise Cendrars, giratoire Tivoli – Maillefer, giratoire Gibraltar – Crêt-Taconnet – Bellevaux, Espace de l'Europe.

## **7. Conclusions**

Le maintien du domaine public et son développement sont des missions importantes et prioritaires. Le domaine public constitue l'infrastructure de base aux activités de notre Cité et à son développement. Les méthodes de travail et des matériaux toujours plus respectueux de l'environnement seront appliqués dans l'esprit de développement durable. L'ensemble du programme s'inscrit dans les contextes budgétaires planifiés et annoncés. Il est en cohérence avec le Programme politique 2006 – 2009 et dont votre Autorité a pris acte. Il s'agit, avec ces crédits, de poursuivre les tâches indispensables aux activités et au développement de Neuchâtel en tenant compte des réalités économiques, sociales et environnementales.

Enfin, la nouvelle manière de travailler, c'est-à-dire sur une base de planification à moyen terme, évite des surcoûts et permet de dégager des synergies intéressantes grâce à une meilleure coordination des travaux. C'est dans cet esprit que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter les projets d'arrêtés ci-après.

Neuchâtel, le 15 février 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,  
Antoine Grandjean

Le chancelier,  
Rémy Voirol

**Annexe** : plan

Projet I

**Arrêté  
concernant le programme d'intervention  
sur le domaine public 2006 - 2009**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un montant de 10'500'000 francs est accordé au Conseil communal pour le programme d'intervention sur le domaine public.

**Art. 2.**- Les dépenses suivent la planification financière 2006 – 2009.

**Art. 3.**- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

**Art. 4.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté**  
**concernant l'aménagement d'un giratoire**  
**au carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant de 500'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du carrefour 1<sup>er</sup> Mars – Maladière – Pierre-à-Mazel et ses alentours.

**Art. 2.-** Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des travaux publics.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.